

IAMGOLD PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE LA MISE À JOUR DU PROJET CÔTÉ GOLD

Toronto (Ontario), le 3 août 2022 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG, TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») présente la mise à jour de l'estimation des coûts d'achèvement, des données économiques du projet et du plan minier à long terme (le « PMLT ») pour le projet Côté Gold (« Côté Gold » ou le « projet ») en Ontario, au Canada. Un rapport technique conforme au Règlement 43-101 sera déposé sur SEDAR au plus tard le 17 septembre 2022. Cette mise à jour est l'aboutissement de l'examen des coûts, du calendrier, de la stratégie d'exécution et de l'examen des risques de Côté Gold (« examen du projet et analyse des risques »), qui avait été initié par la Société plus tôt cette année. Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Faits saillants du rapport technique de 2022 sur Côté Gold :

- La valeur actuelle nette après impôts au taux d'actualisation de 5 % (« VAN au taux de 5 % ») correspond à 1 109 millions \$ sur une base de 100 %, et le taux de rendement interne (« TRI ») de 13,5 % ; ces données reposent sur un prix de l'or hypothétique de 1 700 \$ pour 2024 et 2025 et de 1 600 \$ par la suite et à un taux de change \$ US/\$ CA hypothétique de 1,25 (à compter du 1^{er} mai 2022) ;
- Les coûts restants pour achever la construction et amorcer la production de Côté Gold, qui tiennent compte de l'indexation et des imprévus, sont estimés à 1 908 millions \$ (1 335 millions \$ attribuables à IAMGOLD) ;
- La durée de vie de la mine est établie à 18 ans, et la production initiale devrait avoir lieu au début de 2024 ;
- La production annuelle moyenne est établie à 495 000 onces (320 500 onces attribuables) pendant les six premières années suivant le début de la production commerciale, puis à 365 000 onces (236 000 onces attribuables) pour le reste de la durée de vie de la mine prévue par le PMLT ;
- Les coûts décaissés moyens et les coûts de maintien tout inclus (« CMTI ») sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT sont établis respectivement à 693 \$ par once d'or vendue et à 854 \$ par once d'or vendue ;
- La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation cumulative correspond à 6 086 millions \$, et le flux de trésorerie disponible après impôts, à 2 597 millions \$;
- Le PMLT de Côté Gold tient compte de 7,2 millions d'onces de réserves minérales contenues dans le gisement de Côté Gold ;
- Les ressources minérales mesurées et indiquées du gisement Côté Gold (y compris les réserves minérales) sont estimées à 10,2 millions d'onces, et les ressources mesurées et indiquées du gisement Gosselin, à 3,4 millions d'onces ;
- L'ensemble du district présente des possibilités d'exploration démontrées dans l'un des plus importants territoires miniers au monde.

Maryse Bélanger, présidente du conseil d'administration, présidente et chef de la direction par intérim, a déclaré : « L'achèvement de l'examen du projet Côté Gold, de l'analyse des risques et de la mise à jour du plan minier est l'aboutissement d'analyses approfondies du projet reposant sur les premiers principes et menées sur plusieurs mois par la direction, les équipes techniques, les entrepreneurs en ingénierie, approvisionnement et en gestion de la construction (IAGC) et les experts techniques de la Société. À ce jour, le projet est achevé à plus de 57 %, et les coûts et le calendrier actualisés du projet nous donnent une meilleure visibilité sur l'achèvement du projet. Côté Gold est un projet qui progresse dans un environnement soumis à d'importantes contraintes, notamment la COVID-19, l'inflation et d'autres événements mondiaux, ainsi que leurs répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, la disponibilité de la main-d'œuvre et les coûts connexes. Nous sommes très fiers de nos équipes qui surmontent à ces défis pour faire progresser le projet dans l'intérêt de nos partenaires, des parties prenantes et de notre entreprise.

« Côté Gold est un projet transformateur pour IAMGOLD. Une fois en production, il devrait permettre de générer un solide flux de trésorerie disponible et, en moyenne, 365 000 onces par an à un coût de maintien tout inclus de 854 \$ par once pendant 18 ans. Ces données reposent sur les 7,2 millions d'onces actuellement estimées dans les réserves minérales. En outre, il existe un énorme potentiel d'expansion future, à commencer par le gisement Gosselin, qui est situé immédiatement à côté de la fosse Côté Gold et qui contient 3,4 millions d'onces de ressources minérales indiquées et 1,7 million d'onces supplémentaires de ressources présumées. Gosselin n'a été foré que jusqu'à la moitié de la profondeur de Côté Gold et demeure ouvert latéralement. Nous croyons que Côté Gold n'est pas seulement un projet, mais bien le germe d'un district. À ce jour, peu de travaux d'exploration ciblant les gisements associés à des intrusions de Côté Gold/Gosselin ont été menés sur notre parc de propriétés couvrant une superficie de 596 km².

« Compte tenu de l'importance de Côté Gold pour atteindre notre objectif de devenir un producteur d'or à marge élevée, nous recherchons activement diverses solutions de recharge pour augmenter les liquidités afin de terminer la construction et de réaliser le projet Côté Gold selon le nouvel échéancier. Nous comptons relever ces défis à court terme pour faire progresser Côté Gold et mieux positionner IAMGOLD en tant qu'entreprise plus résiliente et plus agile dans le contexte actuel. »

SOMMAIRE DU RAPPORT TECHNIQUE DE 2022 SUR CÔTÉ GOLD

Paramètres	Unités	Côté Gold Sur une base de 100 % ^{3,4}
Prix de l'or		
2024 et 2025	\$/once	1 700 \$
Long terme	\$/once	1 600 \$
Taux de change	\$ US/\$ CA	1,25
Production		
Durée de vie de la mine (à compter du début de la production commerciale)	Années	18
Total de tonnes de minerai extrait	Milliers de tonnes	236 000
Total de tonnes de stériles extraits	Milliers de tonnes	568 000
Ratio de découverte	Stériles : minerai	2,4
Total de minerai traité	Milliers de tonnes	233 000
Débit du traitement	Tonnes par jour	37 200
Teneur moyenne en or traité	g Au/t	0,96
Taux de récupération moyen	%	91,8
Or récupéré	Onces	6 578 000
Production moyenne aurifère annuelle	Onces	365 000
Moyenne Production aurifère annuelle (années 1 à 6)	Onces	495 000
Coûts unitaires d'exploitation		
Exploitation minière (<i>coûts bruts, y compris les frais de découverte incorporés</i>)	\$/tonne extraite	2,62 \$
Exploitation minière (coûts nets, exception faite des frais de découverte incorporés)	\$/tonne traitée	6,20 \$
Traitement	\$/tonne traitée	7,97 \$
Frais généraux et administratifs	\$/tonne traitée	3,31 \$
Coûts d'exploitation au site	\$/tonne traitée	17,48 \$
Total des coûts d'exploitation	\$/tonne traitée	19,56 \$
Coûts d'exploitation		
Coûts décaissés ²	\$/once d'or vendue	693 \$
CMTI ²	\$/once d'or vendue	854 \$
Coûts du projet		
Coûts d'achèvement ¹	Millions \$	1 908 \$

Paramètres	Unités	Côté Gold Sur une base de 100 % ^{3,4}
Coûts en immobilisations de maintien ² (exception faite des frais de découverte incorporés)	Millions \$	518 \$
Frais de découverte incorporés	Millions \$	462 \$
Fermeture	Millions \$	83 \$
Résultats financiers		
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	Millions \$	6 086 \$
Flux de trésorerie disponible après impôts cumulatif ^{1,2}	Millions \$	2 597 \$
VAN au taux de 5 % après impôts ¹	Millions \$	1 109 \$
TRI après impôt ¹	%	13,5
Période de récupération ¹	Années	5

Notes :

1. Les coûts d'achèvement, le flux de trésorerie disponible après impôts cumulatif, la VAN au taux de 5 %, le TRI et la période de récupération sont estimés de façon prospective et ne tiennent pas compte des coûts irrécupérables engagés jusqu'au 1^{er} mai 2022.
2. Il s'agit d'une mesure hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent communiqué de presse.
3. Les coûts du projet engagés jusqu'au 1^{er} mai 2022 ont été établis selon un taux de change \$ US/\$ CA de 1,27, et les coûts du projet engagés à compter du 1^{er} mai 2022, un taux de change de 1,25.
4. La mise à jour des paramètres repose sur le plan minier de référence (203 millions de tonnes) majoré du plan minier prolongé (30 millions de tonnes). Le plan minier prolongé, qui tient compte de l'exploitation de la totalité de l'estimation des réserves minérales, prévoit l'extraction de 233 millions de tonnes, et le plan minier de référence, 203 millions de tonnes sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT. Le plan minier prolongé ajoute également deux années à la durée de vie de la mine par rapport à celle prévue par le plan minier de référence, et ce, sans augmenter l'empreinte du projet. Voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » ci-dessous.

Le projet Côté Gold est une coentreprise détenue à 70 % par IAMGOLD, qui agit en tant qu'exploitant, et à 30 % par Sumitomo Metal Mining Co., Ltd (« SMM »), lesquelles détiennent collectivement 92,5 % du projet. La Société détient en propriété réelle 64,75 % du projet Côté Gold, y compris les gisements Côté Gold et Gosselin, ainsi que le parc de propriétés connexe. Conformément aux modalités de la coentreprise, SMM passe en revue la mise à jour des coûts du projet, de l'échéancier et du PMLT.

L'information mise à jour sera incluse dans un nouveau rapport technique intitulé « Technical Report on the Côté Gold Project, Ontario, Canada » (le « rapport technique de 2022 »), qui a été préparé par des représentants de SLR Consulting (Canada) Ltd., Wood Canada Limited et IAMGOLD, chacun desquels est une « personne qualifiée » (« PQ »), conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Le rapport technique de 2022 remplace le rapport technique sur le projet Côté Gold daté du 26 novembre 2021 (le « rapport technique de 2021 »). Le rapport technique de 2022 sera déposé sur SEDAR au plus tard le 17 septembre 2022, et les lecteurs sont invités à examiner le rapport technique de 2022 dans son intégralité, y compris toutes les réserves, hypothèses et exclusions qui se rapportent aux détails résumés dans le présent communiqué de presse.

Les renseignements relatifs à la description et à l'emplacement de la propriété, au régime foncier, à l'infrastructure existante, à l'historique, à la géologie et à la minéralisation, aux ressources minérales, aux réserves minérales, à la méthode d'exploitation minière, au traitement des minéraux, à l'infrastructure, à l'environnement, aux permis et aux considérations sociales restent essentiellement similaires à ceux transmis à l'égard de ces éléments dans le rapport technique de 2021 ajusté, le cas échéant, pour faire état de l'avancement du projet au 1^{er} mai 2022. En outre, les renseignements actuels concernant le plan minier, l'estimation des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation et l'analyse financière sont présentés dans le rapport technique de 2022.

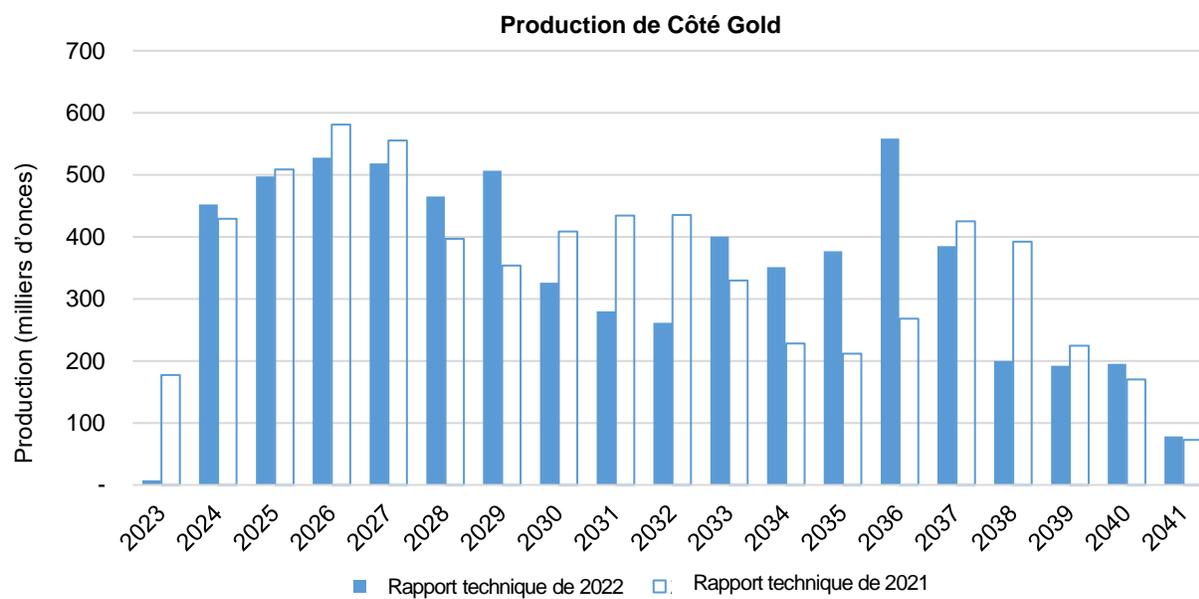


Figure 1 – Profil de production du projet Côté Gold (100 %)

Description du projet

Le projet Côté Gold est situé dans les cantons Chester et Yeo, district de Sudbury, dans nord-est de l'Ontario. Il se trouve à environ 25 km au sud-ouest de Gogama, à 125 km au sud-ouest de Timmins, et à 175 km au nord-ouest de Sudbury. Le projet est accessible tout au long de l'année par une route de 5 km reliée à l'autoroute 144. Les propriétés du projet Côté Gold, qui couvrent une superficie d'environ 596 km², ont été regroupées par jalonnement et sont visées par des conventions d'option. Côté Gold est situé sur le territoire visé par le Traité n° 9, soit les terres traditionnelles de la Première Nation de Mattagami et de la Première Nation Flying Post et dans la zone d'exploitation traditionnelle de la Métis Nation of Ontario, Région 3.

Sommaire des ressources et réserves minérales

Ressources minérales

Les ressources minérales du gisement de Côté Gold sont identiques à celle dans le rapport technique de 2021.

Sommaire des ressources minérales de Côté Gold – 19 décembre 2019

Projet Côté Gold

Classification	Tonnage (milliers)	Teneur (g Au/t)	Métal contenu (Millions d'onces d'or)
Mesurées	152,1	0,97	4,72
Indiquées	213,4	0,80	5,48
Mesurées et indiquées	365,5	0,87	10,20
Présumées	189,6	0,63	3,82

Notes :

1. Les ressources minérales sont conformes aux Normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales (« définitions de l'ICM (2014) »).
2. Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.
3. Les ressources minérales sont estimées à une teneur de coupure de 0,3 g Au/t.
4. Les ressources minérales sont estimées en utilisant un prix à long terme de 1 500 \$ US l'once d'or et un taux de change \$ US/\$ CA de 1,30.
5. Les valeurs de densité apparente varient de 2,69 t/m³ à 2,85 t/m³.
6. Les ressources minérales sont délimitées dans une enveloppe de fosse optimisée.
7. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
8. Les chiffres étant arrondis, ils pourraient ne pas correspondre au total indiqué.

Réserves minérales

Les réserves minérales ont été classées conformément aux définitions de l'ICM (2014). Seules les ressources minérales classées comme mesurées et indiquées sont assorties de facteurs économiques dans la conception de la mine et, lorsqu'elles ont démontré leur viabilité économique, elles ont été classées comme réserves minérales. Les réserves minérales du gisement de Côté Gold intègrent des estimations de dilution et de récupération minière pour la méthode d'exploitation à ciel ouvert.

Rapport des réserves minérales au 1^{er} mai 2022

Projet Côté Gold

Classification	Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Métal contenu (millions d'onces d'or)
Total des réserves minérales			
Prouvées	130,9	1,01	4,26
Probables	102,1	0,88	2,91
Prouvées et probables	233,0	0,96	7,17

Notes :

1. Les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
2. L'estimation des réserves minérales est datée du 1^{er} mai 2022.
3. Les réserves minérales ont été estimées en supposant des méthodes d'exploitation à ciel ouvert et sont présentées sur la base d'un projet à 100 %.
4. Les réserves minérales reposent sur les hypothèses suivantes : prix de 1 200 \$/oz Au ; récupération par procédé fixe de 91,8 % ; coûts de traitement et d'affinage, y compris les coûts de transport et de vente de 1,75 \$/oz Au ; pourcentages de redevances variables par zone : 0,75 % pour la zone 1, 1,00 % pour la zone 2, 0,00 % pour la zone 3, 1,50 % pour la zone 4, 0,75 % pour la zone 5, 1,50 % pour la zone 6 et 0,75 % pour les zones 7 et 8 ; angles de pente de la fosse globale variant selon le secteur de 45,8° à 56,4° ; coûts de traitement de 10,17 \$/tonne, y compris les coûts d'exploitation du traitement de 7,01 \$/tonne, les frais généraux et administratifs de 1,84 \$/tonne, les coûts de maintien de 0,82 \$/tonne et les coûts liés à la fermeture de 0,50 \$/tonne ; les coûts d'exploitation minière de 1,61 \$/tonne, majorés de 0,029 \$/tonne/12m au-dessous de l'élévation 388 (coûts d'exploitation minière moyens sur la durée de vie de la mine de 2,01 \$/tonne) et les coûts de remanutention de 0,87 \$/tonne. Une teneur de coupure de 0,35 g Au/t a été appliquée aux réserves.
5. Les données ont été arrondies. Les chiffres pourraient ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement.

Les paramètres d'optimisation de la fosse, les hypothèses financières, la sélection de l'enveloppe de la fosse et les facteurs de dilution et de récupération minière restent identiques à ceux du rapport technique de l'étude de faisabilité 2018. La conception de la mine a été mise à jour pour optimiser l'exploitation par phases de la fosse, l'emplacement de la rampe et la découverte des stériles, ce qui a entraîné des changements négligeables des réserves minérales par rapport à l'estimation précédente, et de petites réductions dans les stériles.

Conception de la mine et méthodes d'exploitation minière

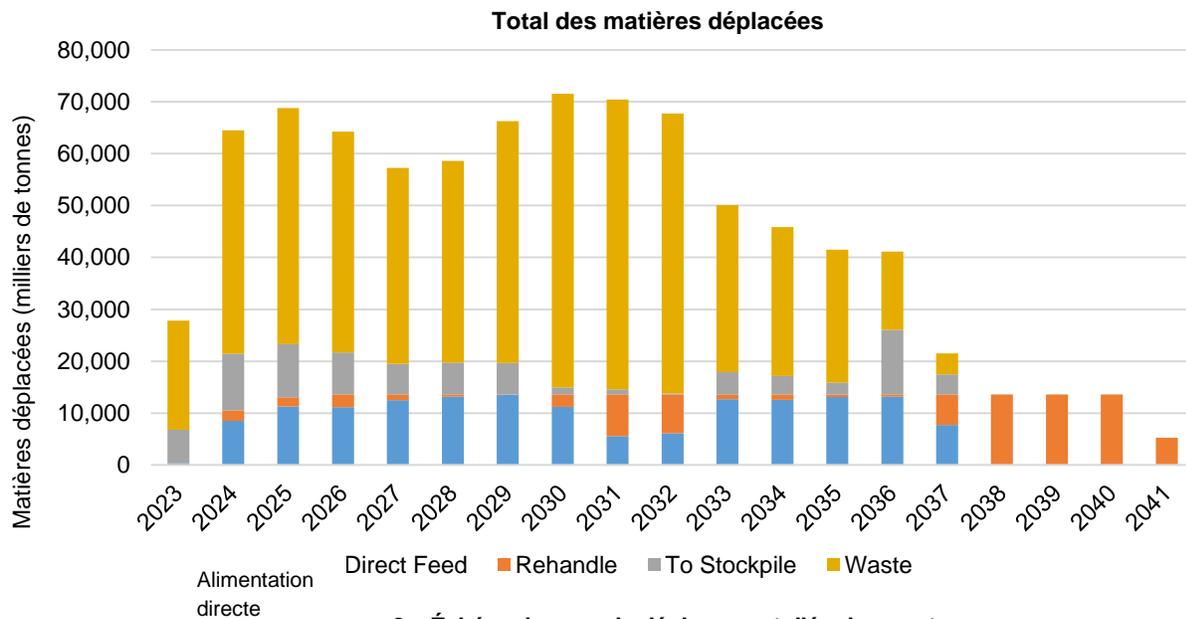
Une flotte de camions et de foreuses autonomes, ainsi qu'une flotte d'équipement de chargement et d'équipement auxiliaire seront utilisées à la mine. La flotte de camions est alimentée au diesel et offre une capacité suffisante pour exploiter une moyenne d'environ 54 Mtpa et d'un maximum de 70 Mtpa grâce à l'ajout de cinq camions de transport d'ici la huitième année. La flotte de chargement comprendra deux pelles hydrauliques électriques et trois grandes chargeuses frontales à moteur diesel. L'équipement mobile principal sera composé de ce qui suit :

- Pour le chargement : pelle électrique/hydraulique CAT 6060 (6060E) et chargeuses frontales CAT 994K à grande levée.
- Pour le transport : camion à entraînement mécanique CAT 793F fonctionnant en mode autonome.

Les travaux préproduction menés par des entrepreneurs ont commencé au premier trimestre de 2021. Ces travaux consistent en l'enlèvement des morts-terrains, l'approvisionnement de matériaux de construction et l'établissement des premiers bancs. Les travaux des entrepreneurs prendront fin progressivement au cours du premier trimestre de 2023, et le propriétaire prendra en charge l'exploitation minière au cours du deuxième trimestre de 2023. En outre, la livraison de l'équipement autonome a commencé au deuxième trimestre de 2022, et l'exploitation minière par le propriétaire devrait commencer au premier trimestre de 2023. Il est prévu que la mine fonctionne en tout temps (programme 24/7) avec quatre équipes en alternance travaillant sur des quarts de 12 heures.

La conception de la fosse de Côté Gold a été mise à jour et sera exploitée en cinq phases. En raison des contraintes d'ordonnement, la capacité maximale d'extraction est établie à 70 Mtpa, et le nombre maximal de bancs exploités par an à huit pour chaque phase. La conception prévoit une rampe d'une largeur de 36 m, des routes en pente d'un angle maximum de 10 %, un banc d'une hauteur de 12 m, des bermes à des intervalles de 24 m de hauteur, une berme géotechnique de 20 m si la hauteur d'empilement est supérieure à 150 m et une largeur d'extraction minimale de 40 m, ainsi que des pentes dont l'angle et des bermes dont la largeur varient par secteur.

La conception finale de la fosse prévoit 235 millions de tonnes de minerai à 0,95 g Au/t et 575 millions de tonnes de stériles, soit un ratio de découverte de 2,4:1 (stériles:minerai). L'alimentation à l'usine sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT est de 233 millions de tonnes à une teneur de 0,96 g Au/t, sous réserve de la capacité du parc à résidus, et de 2,3 millions de tonnes de minerai à basse teneur accumulé à la fin de la vie de la mine.



jure 2 – Échéancier pour le déplacement d'équipement

Le plan minier mis à jour dans le rapport technique de 2022 prévoit les changements suivants dans les hypothèses prises en compte dans la conception et l'exploitation de la mine par rapport au rapport technique de 2021 :

- Révision des phases de l'exploitation de la fosse qui prévoit une conception de la phase 1 centrée sur une zone à plus forte teneur et la révision des phases 2 à 4 ;
- Inclinaison de rampe plus élevée dans la phase 1 (10 % contre 8 % précédemment) permettant de gagner un banc supplémentaire au fond de la fosse de la phase 1 ;
- Modification des limites de la fosse de démarrage pour optimiser les stériles extraits pendant la durée du projet ;
- Modification de la stratégie d'empilement du minerai pendant la durée de la vie de la mine prévue par le PMLT afin de tenir au minimum la remanutation du minerai servant à alimenter l'usine ;
- Révision des hypothèses visant l'augmentation de l'exploitation minière par le propriétaire et ajout de quarts de travail ;
- Pendant la période préproduction, l'utilisation d'équipement de type camion et pelle a été réduite pour tenir compte de la mise en service de l'équipement autonome, des conditions initiales du site et du niveau de compétence des opérateurs. L'échéancier prévoit une période d'un an pour la mise en service des camions.

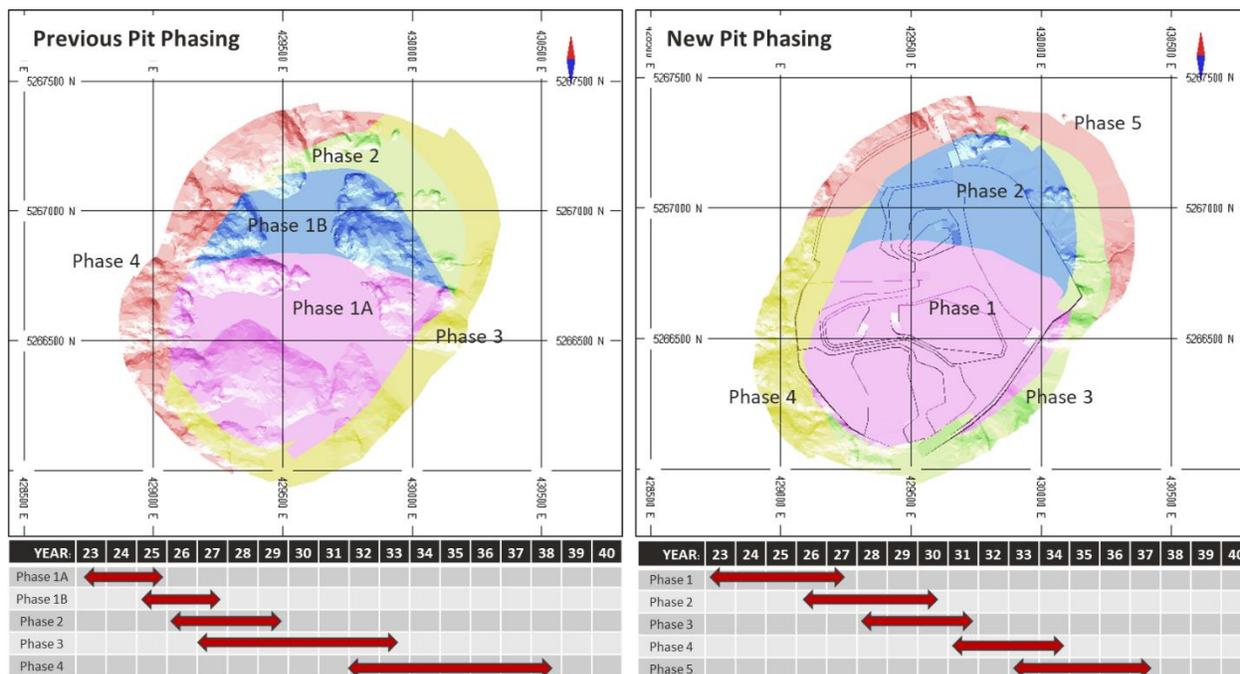


Figure 3 – Comparaison des phases d'extraction de la fosse du rapport technique de 2022

Usine de traitement

Le schéma de procédé prévoit du concassage primaire et secondaire traditionnel, du concassage tertiaire au moyen d'un broyeur à rouleaux à haute pression (HPGR), de la concentration gravimétrique, de la lixiviation au cyanure, de la récupération de l'or par CEP, de la désorption et de l'électrolyse. La granulométrie des produits des circuits HPGR et de broyage sera de P_{80} 100 μ m. L'élimination du cyanure et l'épaississement des résidus ont également été intégrés à l'usine de traitement. La récupération moyenne est estimée à 91,8 % tout au long de la durée de vie de la mine prévue par le PMLT, et la récupération d'or par gravimétrie, à 23 %.

Le nouveau plan minier contient des hypothèses et des intrants mis à jour pour l'augmentation initiale de l'utilisation de l'usine. Les prévisions actualisées générées par ce modèle indiquent que l'accroissement initial de la production devrait être conforme à la conception, soit jusqu'à environ 70 % d'utilisation de l'usine. La production devrait atteindre un niveau constant en 20 mois (contre 10 mois auparavant) et atteindre une utilisation maximale de 92,6 % (contre 94 % auparavant).

La conception prévoit un débit du procédé de traitement de 1 596 tph de minerai (35 500 tpj). Par contre, certains éléments, notamment le circuit électrique, les goulottes, les pompes et les boîtiers de pompe sont conçus en fonction de 1 862 tph (42 000 tpj). Le potentiel de débit maximal de l'usine a été examiné par rapport aux courbes de démarrage de McNulty, l'usine et la technologie de Côté Gold qui correspond à la courbe de type 1. Le modèle économique du projet tient compte d'une courbe McNulty de type 1, ce qui signifie que l'usine de traitement atteindra 105 % de sa capacité nominale ou 37 200 tpj d'ici la troisième année.

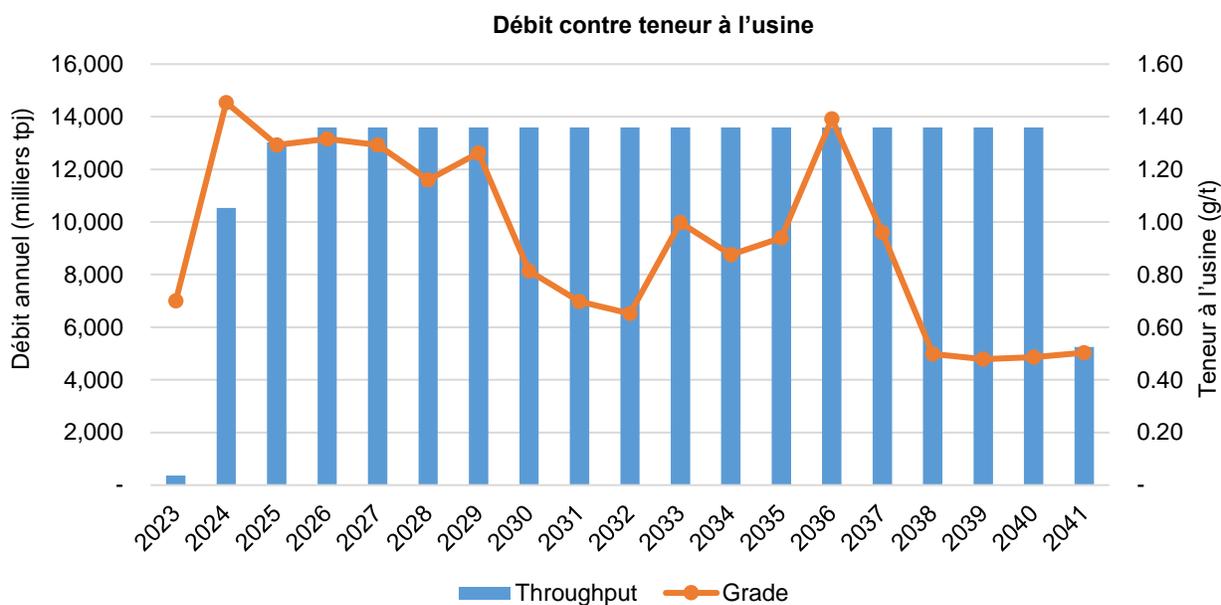
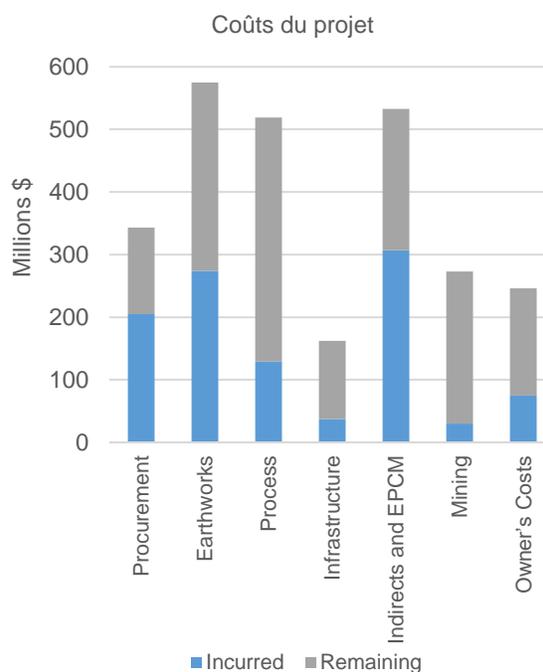


Figure 4 – Débit à l'usine de l'usine de traitement et teneur à l'usine

Coûts du projet

Les coûts restants de l'achèvement de Côté Gold, qui sont calculés à compter du 1^{er} mai 2022, sont estimés à 1 908 millions \$, sur une base à 100 %, et ne tiennent pas compte des contrats de location (1 335 millions \$ attribuables à IAMGOLD), y compris les imprévus estimés à 185 millions \$ et une provision d'indexation de 80 millions \$.

Portée du projet	Coût du projet Sur une base à 100 % (millions de \$ US) ¹
Approvisionnement	343
Travaux de terrassement	575
Procédé	519
Infrastructure	162
Coûts indirects et IAGC	533
Exploitation minière	274
Coûts du propriétaire	294
Imprévus	185
Indexation	80
Budget révisé du projet (sur une base de 100 %)	2 965
Moins les coûts irrécupérables liés aux travaux préliminaires	-75
Sous-total (sans les coûts irrécupérables)	2 890
Moins les coûts engagés jusqu'au 30 avril 2022	-982
Coûts par la suite	1 908
Coûts attribuables à IAMGOLD (70 %)	1 335



Notes :

1. Les coûts du projet engagés avant le 1^{er} mai 2022 sont établis en fonction d'un taux de change \$ US/\$ CA de 1,27. Les coûts estimés à compter du 1^{er} mai 2022 sont établis en fonction d'un taux de change \$ US/\$ CA de 1,25.

Coûts d'exploitation

Sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT, les coûts décaissés totaux devraient correspondre en moyenne à 693 \$ par once d'or vendue ou à 19,56 \$ par tonne, et les CMTI, à 854 \$ par once d'or vendue.

	PMLT	\$/tonne	\$/tonne	\$/once
	M\$	Matières	traitées	vendue
Exploitation minière (<i>coûts bruts, y compris les frais de découverte incorporés</i>) ¹		2,62 \$		
Exploitation minière (coûts nets, exception faite des frais de découverte incorporés) ²	1 445 \$		6,20 \$	220 \$
Traitement	1 856 \$		7,97 \$	282 \$
Frais généraux et administratifs	772 \$		3,31 \$	117 \$
Sous-total	4 073 \$		17,48 \$	619 \$
Redevances + coûts hors site	485 \$		2,08 \$	74 \$
Total des coûts décaissés	4 558 \$		19,56 \$	693 \$
Coûts en immobilisations de maintien	518 \$		2,22 \$	79 \$
Frais de découverte incorporés	462 \$		1,98 \$	70 \$
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	83 \$		0,35 \$	13 \$
CMTI	5 620 \$		24,12 \$	854 \$

* Les chiffres pourraient ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement.

1. Il s'agit des coûts d'exploitation minière (coût brut incluant les frais de découverte incorporés) avec prise en compte des frais de découverte incorporés.
2. Il s'agit des coûts d'exploitation minière (coût net excluant les frais de découverte incorporés) sans prise en compte des frais de découverte incorporés, et ce montant est transféré aux coûts en immobilisations de maintien.

Coûts d'exploitation minière

Les coûts d'exploitation minière devraient correspondre en moyenne à 2,62 \$ par tonne de matière extraite sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT. Les coûts nets d'exploitation minière sont estimés à 6,20 \$ par tonne traitée, déduction faite des frais de découverte incorporés transférés aux coûts en immobilisations de maintien, conformément aux directives du World Gold Council. Les 220 millions de tonnes de minerai extraites au total au cours de la durée de vie de la mine prévue par le PMLT qui sont classées en tant que frais de découverte incorporés comprennent 27 millions de tonnes de minerai extraites au cours des phases 4 et 5 qui sont classées en tant qu'immobilisations autres que de maintien et 193 millions de tonnes de minerai classées en tant qu'immobilisations de maintien.

Les principaux coûts divisés par centre de coûts sont les suivants : le transport des matières minières correspond à 39 % des coûts d'exploitation minière. Les services liés à l'exploitation à ciel ouvert, le chargement, le dynamitage et le forage correspondent à 7 % des coûts d'exploitation minière et les travaux d'exploitation minière à contrat et la remanutation des empilements correspondent respectivement à 6 % et à 5 % des coûts d'exploitation minière. Les autres coûts comprennent l'assèchement, le génie, la géologie, l'exploitation et la direction.

Les coûts d'exploitation minière ont augmenté de 15 % comparativement au rapport technique de 2021 en raison, notamment, de l'augmentation des effectifs et des hypothèses d'une période d'intensification plus longue. Le diesel, les pièces et les fournitures d'entretien et les coûts liés à la main-d'œuvre sont les coûts les plus élevés et sont suivis des coûts liés aux contrats de services, aux licences visant l'équipement autonome, les explosifs et les pneus.

Coûts liés au traitement

Les coûts d'exploitation de traitement sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT sont estimés à 7,97 \$ par tonne de minerai traité en moyenne, soit une hausse de 7,7 % comparativement au rapport technique de 2021. L'augmentation des coûts découle de la hausse des coûts d'entretien des entrepreneurs au titre des arrêts mensuels

et annuels, de l'augmentation des coûts d'entretien au cours des trois premières années et de l'augmentation des coûts d'exploitation et de surveillance du parc à résidus.

Les coûts d'exploitation de l'usine de traitement sont répartis comme suit :

- Le coût des réactifs de 1,99 \$/tonne usinée représente environ 25 % des coûts d'exploitation de traitement total ;
- Le coût des pièces d'usure et des fournitures d'entretien de 1,75 \$/tonne usinée représente environ 22 % des coûts d'exploitation de traitement total ;
- Le coût des corps broyants de 1,19 \$/tonne usinée représente environ 15 % des coûts d'exploitation de traitement total ;
- Les coûts liés au personnel de 1,21 \$/tonne usinée représentent environ 15 % des coûts d'exploitation de traitement total ;
- Le coût du contrat du laboratoire d'analyse de 0,34 \$/tonne usinée représente environ 4 % des coûts d'exploitation de traitement total ;
- Le coût de l'électricité de 1,09 \$/tonne usinée représente environ 14 % des coûts d'exploitation de traitement total.

Frais généraux et administratifs et autres coûts

Les frais généraux et administratifs sur la durée de vie de la mine établie dans le PMLT sont estimés en moyenne à 3,31 \$ par tonne, soit une hausse de 13,8 % comparativement au rapport technique de 2021 qui découle de divers facteurs, notamment la hausse des effectifs au camp sur la durée de vie de la mine, la hausse des coûts quotidiens du camp, la continuité des services au site après la construction et la hausse des coûts du propriétaire.

Coûts en immobilisations de maintien

Le total des coûts en immobilisations de maintien engagés après le début de la production, qui comprennent les frais de découverte incorporés (462 millions \$), les coûts en immobilisations de maintien engagés au titre de la production, notamment les ajouts à la flotte minière et les coûts annuels de construction du parc à résidus (518 millions \$) et les contrats de location visant la flotte minière initiale (156 millions \$), est estimé à 1 136 millions \$. Le montant de 16 millions \$ au titre du camp permanent, qui est entièrement mis en service, n'est pas pris en compte. Les coûts de remise en état et de fermeture sont estimés à 83 millions \$.

Paramètres économiques

La VAN au taux de 5 % après impôts de 1 109 millions \$ et le TRI après impôts de 13,5 % du projet Côté Gold sont estimés à compter du 1^{er} mai 2022 en fonction d'un prix de l'or hypothétique à long terme de 1 600 \$ l'once (1 700 \$ l'once pour 2024 et 2025). La VAN au taux de 5 % estimée à 1 558 millions \$ et le TRI après impôts estimé à 16,5 % du projet Côté Gold reposent sur un prix au comptant de l'or de 1 775 \$ l'once sur la durée de vie de la mine prévue par le PMLT.

Prix de l'or	2024 et 2025	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 800 \$	1 900 \$
	Long terme				1 600 \$			
VAN au taux de 5 %		410 \$	746 \$	1 047 \$	1 109 \$	1 345 \$	1 629 \$	1 912 \$
TRI après impôts		8,1 %	10,6 %	12,8 %	13,5 %	15,0 %	17,0 %	19,0 %

Note : Les données économiques, y compris la VAN au taux de 5 % et le TRI, sont estimées de façon prospective et ne tiennent pas compte des coûts irrécupérables engagés jusqu'au 1^{er} mai 2022.

Étapes importantes à venir et résumé de l'échéancier

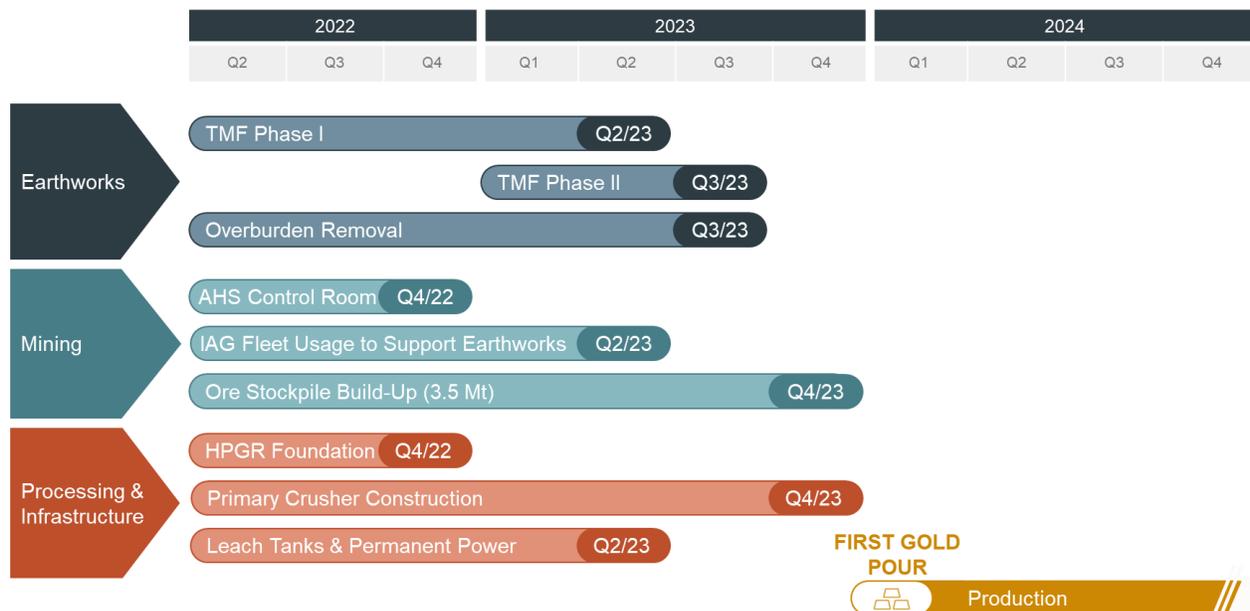


Figure 5 – Calendrier des principales étapes du projet Côté Gold

La Société met en garde le lecteur que d'autres perturbations potentielles, y compris celles causées par la COVID-19, la guerre en Ukraine, l'inflation, d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les conditions météorologiques, les conflits de travail et le marché du travail difficile, pourraient continuer d'avoir des répercussions sur le calendrier des activités, la disponibilité de la main-d'œuvre, la productivité et la chaîne d'approvisionnement et la logistique et, par conséquent, pourraient avoir une incidence supplémentaire sur le calendrier de la production et, par conséquent, sur les coûts du projet.

Autres occasions

Gosselin

Le 18 octobre 2021, IAMGOLD a présenté une première estimation des ressources minérales du gisement Gosselin, qui est immédiatement adjacent au gisement Côté Gold. Comme le souligne le rapport technique de 2021, les ressources indiquées de Gosselin totalisent 124,5 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,84 g Au/t, soit 3,4 millions d'onces d'or. En outre, des ressources minérales présumées sont estimées à 72,9 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,73 g Au/t, soit 1,7 million d'onces d'or. Les ressources minérales en date du 4 octobre 2021 sont estimées à une teneur de coupure de 0,3 g Au/t en fonction d'un prix de 1 500 \$/l'once d'or..

Le forage au diamant réalisé jusqu'à maintenant a permis de délimiter de larges intervalles d'une minéralisation à basse teneur encaissée dans des lithologies intrusives altérées et bréchifiées semblables à celles observées au gisement adjacent Côté Gold, qui s'étendent du puits historique de Young-Shannon à l'ouest jusqu'à la zone Gosselin à l'est. Le forage effectué à ce jour a permis de déterminer une minéralisation d'une longueur de 1 400 mètres, d'une largeur de 400 mètres et d'une profondeur atteignant 425 mètres. Le gisement se trouve sous le fond du lac peu profond Three Ducks et demeure ouvert en profondeur au nord-ouest et latéralement au nord-est et au sud-ouest.

Au cours du premier trimestre de 2022, la Société a annoncé le reste des résultats d'analyse de son programme de forage de délimitation au diamant de 2021 à la zone Gosselin, confirmant des teneurs attendues dans la ressource modélisée, et dans certains cas, le prolongement de la zone de minéralisation à l'extérieur des limites du modèle de minéralisation de la ressource (voir le communiqué de presse du 27 janvier 2022).

Les ressources minérales de Gosselin ne sont pas prises en compte dans la durée de vie de la mine actuellement prévue par le PMLT pour Côté Gold et pourraient donner lieu à d'éventuelles prolongations de la vie de la mine.

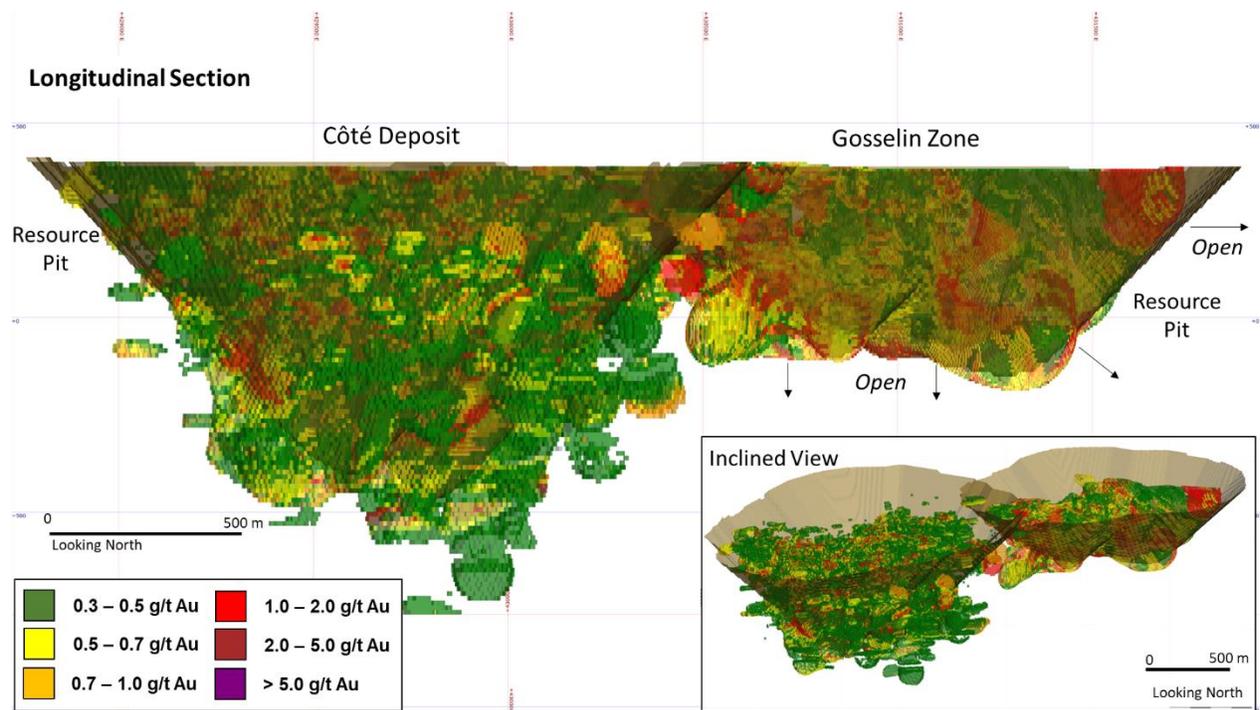


Figure 6 – Vue en coupe longitudinale des gisements Côté Gold et Gosselin

Expansion de l'usine de traitement

L'usine de traitement de Côté Gold vise un débit de 37 200 t/j, tandis qu'une partie importante des composantes, notamment le circuit électrique, les goulottes, les pompes et les boîtes de pompage, ont une capacité prévue de 42 000 t/j. Une éventuelle expansion de l'usine nécessiterait une étude plus approfondie et fera l'objet d'une décision quant à l'allocation de capital à une date ultérieure, le cas échéant. Il n'y a aucune garantie qu'une expansion de l'usine sera entreprise.

Potentiel d'exploration

Le projet Côté Gold est situé le long du prolongement sud-ouest de la prolifique ceinture de l'Abitibi. Le parc de propriétés d'une superficie continue totale de 596 km² s'étend sur 65 km dans le sud de la ceinture de roches vertes de Swayze. Les travaux d'exploration historiques menés sur ces terres étaient concentrés sur les zones aurifères orogéniques à veines étroites, et les gisements associés à des intrusions, comme ceux de Côté Gold et de Gosselin étaient peu explorés.

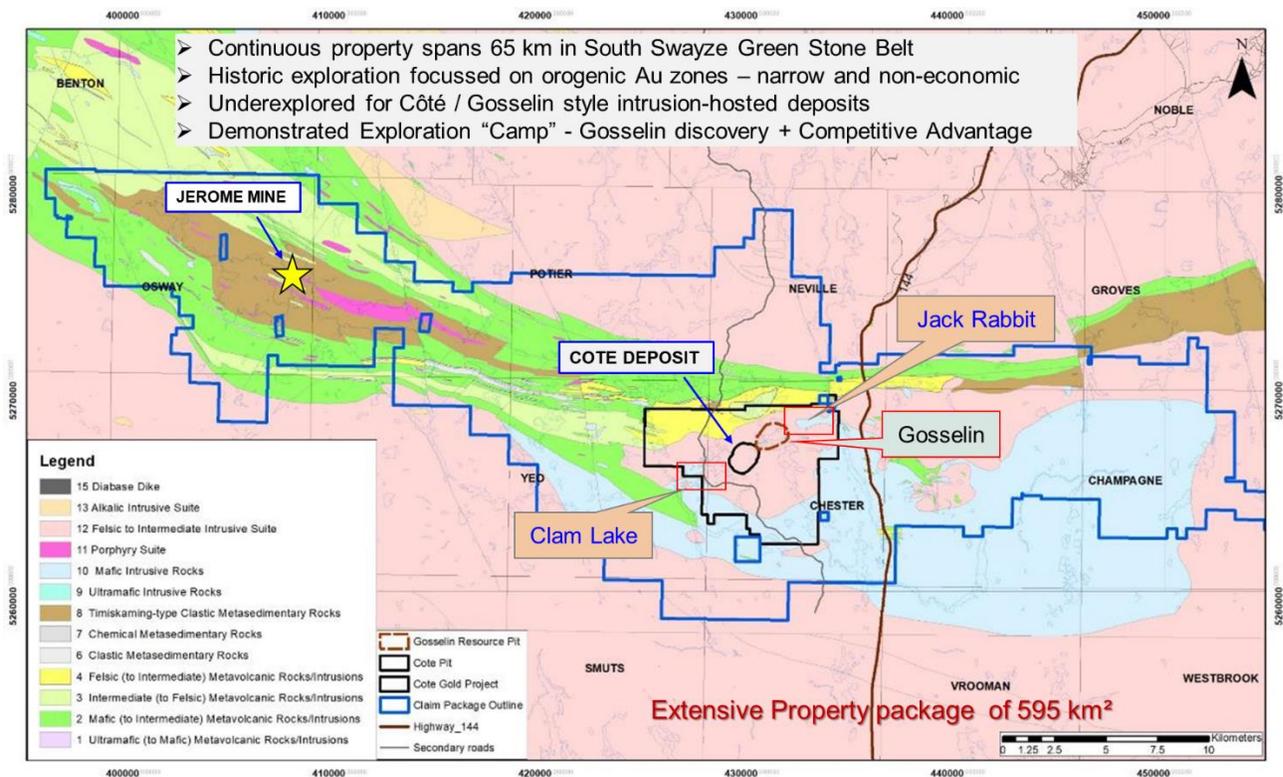


Figure 7 – Parc de propriétés du projet Côte Gold

Téléconférence

La haute direction organisera une téléconférence le jeudi 4 août 2022, à 8 h 30 HE, pour discuter du rendement opérationnel du deuxième trimestre de 2022, des résultats financiers et de la mise à jour de Côte Gold.

La téléconférence sera accessible par webdiffusion ou par téléphone aux numéros suivants :

Sans frais (Amérique du Nord) : 1 800 319-4610

À l'international : +1 604 638-5340

Webdiffusion : www.iamgold.com

La webdiffusion archivée en ligne sera disponible en accédant au site Internet de la Société à www.iamgold.com. Une rediffusion téléphonique sera disponible pendant un mois après la conférence en composant le numéro sans frais 1 800 319-6413 en Amérique du Nord ou +1 604 638-9010 ailleurs dans le monde en entrant le mot de passe : 9179.

PERSONNES QUALIFIÉES

Le rapport technique de 2022 est préparé par des représentants de SLR, de Wood et d'IAMGOLD, chacun étant une « personne qualifiée », conformément au sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101. Les personnes qualifiées de SLR et de Wood sont indépendantes d'IAMGOLD et elles ont revu et approuvé les informations contenues dans le présent communiqué de presse tirées de leurs sections respectives des divulgations qui seront incluses dans le rapport technique de 2022. Le titre professionnel et les secteurs de responsabilité de chaque personne qualifiée ayant pris part à la préparation du rapport technique de 2022 sont fournis ci-dessous.

Personnes qualifiées de SLR

- J. Cox, ingénieur professionnel – réserves minérales, exploitation minière, coûts d'exploitation, analyse économique
- T. Ciuculescu, géologue professionnel – ressources minérales

Personnes qualifiées de Wood

- D. Nada, ingénieur professionnel – coûts en immobilisations du projet

Personnes qualifiées d'IAMGOLD

- A. Smith, M.Sc., géologue professionnel – exploration, cadre géologique, types de gisement et forage
- M-F. Bugnon, M.Sc., ing. — description et emplacement du terrain, accessibilité, climat, infrastructure, géographie physique et historique

AU SUJET D'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest. La Société possède trois mines en exploitation : Essakane (Burkina Faso), Rosebel (Suriname) et Westwood (Canada), et construit le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), dont la mise en production est prévue au début de 2024. De plus, la Société possède un robuste éventail de projets de mise en valeur, de développement et d'exploration dans des districts à fort potentiel dans les Amériques et en Afrique de l'Ouest.

La Société emploie environ 5 000 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personnes-ressources IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 933-5783 | Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société, et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, y compris les déclarations relatives aux perspectives et(ou) à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but de donner des renseignements concernant les attentes actuelles de la direction et les plans au sujet de l'avenir. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « chercher à », « potentiel », « budget », « calendrier », « échéancier », « prévisions », « perspectives », « cible », « couverture », « sur la bonne voie », « stratégie » et « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs aux prévisions de la Société concernant la production de Côté Gold, y compris l'échéancier et les montants estimés ; aux coûts décaissés totaux ; aux coûts de maintien tout inclus ; à l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales ; à la réalisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales ; à l'intention de la Société de déposer le rapport technique de 2022 ; aux pertes de valeur estimées ; aux coûts en immobilisations prévus ; aux perspectives d'exploitation ; à l'avancement de la mise en valeur de Côté Gold, y compris l'avancement des dépenses liées au projet et des processus contractuels ; au calendrier de commencement de la production commerciale de Côté Gold ; aux plans et aux attentes de la Société en matière de gestion des liquidités ; au prix futur de l'or et des autres marchandises ; aux délais d'obtention des permis ; aux taux de change et aux fluctuations des devises ; aux besoins en capitaux supplémentaires, aux décisions de la Société en matière d'allocation des capitaux, ainsi qu'aux répercussions de la COVID-19, de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de la guerre en Ukraine sur la Société, y compris ses activités, l'échéancier du projet Côté Gold, les intrants clés, la dotation en personnel et les entrepreneurs.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces risques, incertitudes, éventualités et autres facteurs, comprennent ; les stratégies commerciales de la Société et sa capacité à les mettre en œuvre ; les risques associés au processus d'estimation des réserves minérales et des ressources minérales ; la situation et les résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les changements dans les cours mondiaux de l'or ou autres marchandises (comme le diesel et l'électricité) ; les répercussions de la COVID-19 et de ses variants ; l'inflation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et la guerre en Ukraine sur la Société et sa main-d'œuvre ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs ; les intrants clés pour la Société et les chaînes d'approvisionnement mondiales ; les mesures gouvernementales prises en réponse à la COVID-19 et autres urgences sanitaires et pandémies, y compris les nouveaux variants de la COVID-19, et toute aggravation de ceux-ci ; les développements juridiques, législatifs, politiques, économiques ou liés à la sûreté et l'évolution de litiges dans les territoires où la Société exerce ses activités ; la volatilité des titres de la Société ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; les litiges relatifs aux titres de propriété ; la participation à la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; le manque de disponibilité d'une assurance couvrant tous les risques associés aux activités de la Société ; les conditions géologiques inattendues ; la dilution que les actionnaires pourraient subir ; les engagements potentiels d'activistes ; la concurrence croissante et la consolidation dans le secteur minier ; les changements dans les lois fiscales, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, au développement ou aux activités d'exploitation des exploitations de la Société ; l'incapacité d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'une opération à fourchette de taux (tunnel) conclue dans le cadre d'un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité des capitaux nécessaires et les répercussions sur les niveaux de liquidités de la Société ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives de ses facilités de crédit et autres titres de créance ; les variations des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en matière d'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de maîtrise des coûts ; la capacité à mettre en œuvre les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités d'exploitation de la Société ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et l'incapacité des entrepreneurs à s'acquitter de leurs tâches comme prévu ; les risques découlant de la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises, des taux d'intérêt ou des taux d'emprunt de l'or ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; le fait que les réserves et les ressources, la récupération métallurgique attendue, les coûts en immobilisations et d'exploitation sont des estimations qui peuvent nécessiter une révision ; la présence de contenus défavorables dans les gisements de minerai, y compris l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans miniers long terme sur la durée de vie des mines ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus

en raison d'événements incontrôlables, comme des événements météorologiques ou sismiques extrêmes; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique; l'attraction et la rétention de personnel clé et d'autres personnes qualifiées; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes; la disponibilité d'entrepreneurs qualifiés et la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société; les droits ou les revendications des Autochtones; l'exploitation minière illégale; et les risques inhérents à l'industrie minière en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F et la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société au 30 juin 2022 et pour les six mois terminés à cette date, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés s'avèreront exacts, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

MESURES FINANCIÈRES HORS PCGR

Le présent communiqué de presse présente des mesures financières hors PCGR, y compris des coûts décaissés (« CC ») par once vendue et des CMTI par once vendue, des coûts en immobilisations de maintien et d'expansion, le prix moyen réalisé de l'or et les liquidités disponibles. La Société croit que, outre les mesures financières courantes établies conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent les présentes mesures de rendement financier hors PCGR pour évaluer le rendement de la Société. Ces mesures de rendement financier hors PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS.

Les coûts décaissés comprennent les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations, ni les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation. Les CMTI comprennent les coûts des ventes, déduction faite de la charge d'amortissement, les coûts en immobilisations de maintien, qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts de prospection incorporés, la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par le nombre d'onces d'or attribuables à la Société qui ont été vendues par les sites miniers en production commerciale au cours de la période pour obtenir les CC et les CMTI par once vendue. La Société croit que l'utilisation des mesures des COC et des CMTI par once vendue répond mieux aux besoins des analystes, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Société pour évaluer son rendement opérationnel et sa capacité à générer un flux de trésorerie disponible.

La Société présente ses coûts en immobilisations de maintien dans ses coûts de maintien tout inclus afin de tenir compte du capital lié à la production et à la vente d'or à même les activités minières. Les distinctions entre les coûts en immobilisations de maintien et les coûts en immobilisations d'expansion utilisées par la Société sont conformes aux lignes directrices établies par le World Gold Council. Les coûts en immobilisations d'expansion sont constitués des coûts en immobilisations engagés au titre de nouveaux projets et des coûts en immobilisations liés à des projets majeurs ou à l'expansion d'exploitations existantes lorsque ces projets apporteront des avantages importants aux exploitations. Cette mesure financière hors PCGR assure une transparence aux fins des investisseurs concernant les coûts en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités en cours dans ses mines par rapport aux coûts en immobilisations globaux.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux Normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, qui ont été adoptées par le conseil de l'ICM, en leur version modifiée (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC

a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.